



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N° 198 CS /43

REUNION du 29/06/2022

PRESENTS : MM. LECOUR B - FAORO P - DA SILVA S – PAGANT JM – FREREJACQUES A.

ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata)

	temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)
--	--

Barème : TOUT AUTRE LICENCIÉ

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 07/06/2022

Retrait de point(s) appliqué au classement du 07/06/2022 (avec rappel des points du classement de l'Éthique Sportive)										
Division	Clubs	13 Avril	Clubs	06 Mai	Clubs	18 Mai	CLUBS	25 Mai	CLUBS	7 JUIN
D1	OUGES	- 4 Pts *	OUGES	-1 Pt	VINGEANNE	-1 Pt	**FAUVERNEY	-1 Pt	R .A.S	
D2	MAREY	-1 Pt	ECHENON	-12 Pts	MAREY	-2 Pts				
	BRESSEY	-1 Pt								

*au 13/04/22 OUGES avait 202 points à l'éthique et aurait dû avoir moins 4 points au lieu de 3 points soit 5 points au 18/05/22.

**au 25/05/22 FAUVERNEY 2 en D1 moins 1Pt soit moins 8 Pts.

Retour commission de discipline

Match 23628785 D3 B LONGCHAMP – BRAZEY du 15/05/2022.

12 mois de suspension pour 1 joueur de BRAZEY, ce qui donne 174 pts à l'éthique, -3 pts au classement.

Match 23628919 D3 C TILLES FC 2 – NOLAY du 15/05/2022.

Match perdu par pénalité à NOLAY 0-3 -1pts pour en porter le bénéfice à TILLES FC 2.

9 mois de suspension pour un joueur de NOLAY, ce qui donne 161 pts à l'éthique, -3 pts au classement.

En conséquence, NOLAY classé 10^{ème} est rétrogradé en D4 en lieu et place de MERCEUIL qui est réintégré en D3.

Retrait de point(s) appliqué au classement du 29/06/2022 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)

Division	Clubs	22 Juin	Clubs	29 Juin
D3	LONGCHAMP	-12 Pts	BRAZEY	- 3 Pts
			NOLAY	-3 Pts

I- ACCESSIONS - RETROGRADATIONS 2021/2022

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats Départementaux.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours en LBFC et en District (statut de l'arbitrage et discipline).
- Sous réserve d'engagement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District.

4 descentes de R3 CS AUXONNE – AS GENLIS – POUILLY EN AUXOIS – FC MPL (voir PV statut et règlement LBFC du 15/06/2022)

Compositions des groupes :

D1 : 1 groupe de 12 équipes

D2 : 2 groupes de 12 équipes

D3 : 4 groupe de 12 équipes

D4 : x groupes de 6 équipes

D1

12 Equipes

Accessions en R3

GEVREY CHAMBERTIN – ST REMY LES MONTBARD.

RETROGRADATIONS DE R3 : CS AUXONNE – AS GENLIS – POUILLY EN AUXOIS – FC MPL.

Accessions de D2 en D1

Groupe A : UCCF.

Groupe B : ST APO 3.

Sont maintenus : ASPTT Dijon 2 - MVF 1 - Quetigny 3 – TILLES FC – ST JEAN 2 – OUGES.

D2

24 Equipes

Rétrogradation de D1 :

PLOMBIERES – ENT AISEREY - USSE – FAUVERNEY 2 – VINGEANNE FC – SAULON/CORCELLES.

Accessions de D3 en D2

Groupe A : UCCF 2.

Groupe B : ASDDOM.

Groupe C : MANLAY 2^{ème} (FCNCS 2 1^{er} ne peut accéder en D2).

Groupe D : ENT PERRIGNY/DIJON (sous réserve du statut de l'arbitrage).

Sont maintenus : Champdotre Longeault 1 - Chevigny St Sr 2 - Daix 1 - Fontaine Les Dijon 2 - Is-Selongey 4 - Marsannay 2 – FCNCS - Lacanche 1 - Longvic 2 – VNFC – ST REMY 2 – SOMBERNON/GISSEY – BEAUNE 2 – USCD 2.

D3

48 équipes

Rétrogradations de D2

Groupe A : DIJON ULFE – MVF 2 – MAREY – FCCL 2 – FC GRESILLES – ESVO (forfait general en D4).

Groupe B : GEVREY 2 – ASFO – ECHENON – BRESSEY – SAVIGNY/BEAUNE.

Accessions de D4 PHASE AUTOMNE en D3

Groupe A : DIJON AFRIQUE

Groupe B : CHENOVE – OUGES 2 (meilleur 2^{ème} en remplacement de l'ESVO) BELAN (meilleur 3^{ème} en remplacement de GRESILLES FC 2).

Groupe C : POUILLY BSK – TILLENAY (meilleur 2^{ème}).

Sont maintenus : Brazey En Plaine 1 - Dijon Dinamo 1 - E.F. Villages 2 – Ent Tart Haut Var. 1 - Fauverney 3 Genlis 2 - Is Selongey 5 - Jeunesse Mahoraise 1 - Meursault 2 – FCNCS 2 - Plombieres 2 - Pouilly En Auxois 2 - Remilly/Tille 1 - Ruffey Ste Marie 1 - Semur Epoisses 2 - St Jean Losne 3 - Til Chatel 1 - Tilles FC 2 - UFCO 1 - Vitteaux 1 - Vougeot 1 – Dijon Toison D'or – St EUPHRONE – CHAMMESSON – VNFC 2 – FCAB – MPL 2 – USCD 3 – **MERCEUIL** – TALANT – BLIGNY – SAULON/CORCELLES 2 –

D4

Rétrogradations de D3

Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 plus mauvais 10 ème.

Groupe A : AS POUSSOT – AHUY – MVF 3.

Groupe B : CCOF – LONGCHAMP – BRESSEY 2.

Groupe C : **NOLAY** – SAVIGNY 2 – MAGNIEN.

Groupe D : EF BEAUNOISE – ECHENON 2.

Sont maintenus : Les clubs non promus en D3.

II - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2022 – 2023

Date limite d'engagement :

D1 - D2 - D3 : Engagement jusqu'au **10 juillet 2022.**

D4 : Equipe 1 des clubs jusqu'au **30 juillet 2022.**

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au **30 août 2022.**

FE : Engagement jusqu'au **10 juillet 2022.**

Engagement CCO en FE 15 AOUT 2022.

Engagement COUPE Nationale FE jusqu'au 23 JUILLET 2022.

III - SENIORS

3.1 COURRIER

- **D' AISEREY IZEURE** : nouveau bureau voir Footclubs.
- De **GROUPAMA** : non inscription saison 2022/2023.
- **Copie d'appel de AS POUSSOTS, FCAB et ASPTT DIJON** : pris note.
- De la **COMCOM de BEAUNE** : le stade JEAN DESANGLE non attribué au club de EF BEAUNOISE.

IV. FUTSAL

COPA COCA-COLA BY FFF

TOURNOI FEMININ

Tournoi à 4 équipes le samedi 09 juillet 2022 au gymnase CARNOT.

TOURNOI MASCULIN

Le mercredi 29 juin 2022 à NEUILLY LES DIJON.

FCNCS – DIJON CLENAY – DIJON METROPOLE 1,2 et 3.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président de séance : LECOUR B.